

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE DU PERSONNEL DU GYMNASSE AUGUSTE PICCARD

A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier

A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli

A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, Mme Gorrite

Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, M. Borloz

Les collaboratrices et les collaborateurs du Gymnase Auguste Piccard, se sont réunis.e.s en assemblée générale le jeudi 26 janvier 2023.

Ils ont considéré tout d'abord les éléments suivants :

- L'Etat de Vaud a une fortune de 5.3 milliards, ce qui a notamment engendré un coût de 92 millions en intérêts négatifs de 2017 à 2021 (24 heures du 4 novembre, page 5).

- Il existe une ligne budgétaire « secrète » de 77 millions pour permettre une pleine indexation des salaires (24 heures du 20 décembre, page 6).

- la mobilisation de ce jour a réuni plus de mille grévistes dans le secteur de l'enseignement et plusieurs milliers de personnes à la manifestation de fin de journée à Lausanne.

Ils ont pris acte en outre :

- Que vous n'avez pas donné suite aux demandes qui figurent dans notre résolution du 16 janvier 2023 (résolution qui vous a été envoyée, personnellement, par courriel).

- Qu'en vertu de l'art. 25 de la LPers :

Art. 25 Adaptation de l'échelle

1 Le Conseil d'Etat **adapte** l'échelle des salaires au coût de la vie le 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année écoulée.

2 Après consultation des associations du personnel, le Conseil d'Etat peut décider d'adapter partiellement les salaires, de ne pas les adapter, de n'en adapter que certains ou d'octroyer un montant identique.

Et que dès lors le Conseil d'Etat est dans l'illégalité étant donné qu'il a décidé unilatéralement une indexation partielle des salaires, contrevenant donc à l'article 25 al. 2.

Dans ces conditions, l'assemblée générale du Gymnase Auguste Piccard demande au Conseil d'Etat :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. D'ouvrir sans délai des négociations avec les organisations du personnel,2. D'annoncer avant le 31 janvier une amélioration significative de l'indexation prévue pour les salaires 2023. |
|--|

Sans réponse positive à ces deux demandes, l'assemblée générale du Gymnase Auguste Piccard décide de **participer à nouveau à la grève de la fonction publique le 31 janvier 2023**, de participer à la manifestation du même jour et de poursuivre cette mobilisation sur d'autres journées le cas échéant.

Lausanne, le 26 janvier 2023.

Copies : FSF, SUD et SSP